

NON CLASSÉ

RUBRIQUE 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit :**

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : Elixir Verte - 50/50 - Surboosté 0mg

Groupe de produits : Mélange

UFI : KDJT-6TTK-7S2R-EM9T

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs

Utilisation de la substance/mélange : Cigarettes électroniques et contenants à remplissage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Vap E-Shop

avenue Nestlé 28

1800 VEVEY

France

T 0041797617276

shop.e.vap@gmail.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

PAYS/RÉGION	ORGANISME/SOCIÉTÉ	NUMÉRO D'URGENCE	COMMENTAIRE
France	ORFILA	+33 1 45 42 59 59	Ce numéro redirige automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2 Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange :**

Classification selon le règlement (CE) No 1272/2008 [CLP] :

Non classé comme dangereux selon le règlement (CE) No 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage :

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] :

Mot d'avertissement (CLP) : Pas de mot d'avertissement

Mentions de danger (CLP) :

Conseils de prudence (CLP) :

Mentions EUH :

EUH210 — Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Mentions complémentaires :

EUH208 — Contient Trans-2-hexenal. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers :

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très

bioaccumulable (vPvB) selon l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce mélange ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances identifiées comme perturbateurs endocriniens potentiels conformément au règlement REACH (article 31).

RUBRIQUE 3 Composition/informations sur les composants

3.1. Substances :

Non applicable (mélange).

3.2. Mélanges :

NOM	IDENTIFICATEUR DE PRODUIT	%	CLASSIFICATION CLP
Ethanol pur	N° CAS : 64-17-5 N° CE : 200-578-6 N° Index : 603-002-00-5	≥ 1 - < 2,5 %	Flam. Liq. 2, H225
Trans-2-hexenal	N° CAS : 6728-26-3	< 0,1 %	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 2, H411

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Substances possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle : Pas de composant avec VLEP connue

RUBRIQUE 4 RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contact cutané : Laver la peau abondamment à l'eau et au savon.

Contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Ingestion : Rincer la bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Pas de restriction particulière.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers :

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.

RUBRIQUE 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

Pour les secouristes

Équipement de protection : Appareil de protection respiratoire.

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Eloigner le personnel superflu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Pour la rétention : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.

6.4. Référence à d'autres rubriques :

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8 RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

SUBSTANCE (CAS)	NOM LOCAL	TYPE	VALEUR	REMARQUE	RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE
Ethanol pur (64-17-5)	Alcool éthylique	VME	1900 mg/m ³ (1000 ppm)	-	Valeurs limites d'exposition professionnelle (INRS) - France
Ethanol pur (64-17-5)	Alcool éthylique	VLCT (VLE)	9500 mg/m ³ (5000 ppm)	-	Valeurs limites d'exposition professionnelle (INRS) - France

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux : Pas d'informations complémentaires disponibles.

Protection de la peau : Pas d'informations complémentaires disponibles.

Protection respiratoire : Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

PROPRIÉTÉ	VALEUR
État physique	Liquide
Couleur	Pas disponible
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas disponible
Point de fusion / congélation	Pas disponible
Point d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	≈ 95.05 °C (calcul Liaw idéal, contribution principale : Ethanol pur)
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité	Pas disponible
Limites d'explosivité	Pas disponible
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	Pas disponible
Solubilité	Pas disponible
Log Kow	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible
Propriétés comburantes	Pas disponible
Propriétés explosives	Pas disponible

9.2. Autres informations :

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité :

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique :

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter :

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles :

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux :

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11 RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

ENDPOINT	CLASSIFICATION DU MÉLANGE
Toxicité aiguë (orale, cutanée, inhalation)	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Corrosion cutanée / Irritation cutanée	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Lésions oculaires graves / Irritation oculaire	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Données toxicologiques spécifiques aux substances :

SUBSTANCE (CAS)	ENDPOINT	VALEUR
Ethanol pur (64-17-5)	ATE	Pas disponible
Trans-2-hexenal (6728-26-3)	ATE	Pas disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Perturbateurs endocriniens : Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 12 Informations écologiques**12.1. Toxicité :**

ENDPOINT	CLASSIFICATION DU MÉLANGE
Toxicité aquatique aiguë	Non classé comme dangereux pour le milieu aquatique (danger aigu)

ENDPOINT	CLASSIFICATION DU MÉLANGE
Toxicité aquatique chronique	Non classé comme dangereux pour le milieu aquatique (danger chronique)

12.2. Persistance et dégradabilité :

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol :

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien :

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes :

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale en vigueur.

RUBRIQUE 14 Informations relatives au transport

En conformité avec : ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

RUBRIQUE	ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non	Non	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI :

Non applicable

RUBRIQUE 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

RÉGLEMENTATION	RÉFÉRENCE	STATUT
Annexe XVII REACH	Liste de restriction	Ne contient pas de substance(s) listée(s)
Annexe XIV REACH	Liste d'autorisation	Ne contient pas de substance(s) listée(s)
Liste candidate REACH	SVHC	Ne contient aucune substance listée
Règlement PIC	UE 649/2012	Ne contient aucune substance listée
Règlement POP	UE 2019/1021	Ne contient aucune substance listée
Règlement couche d'ozone	UE 1005/2009	Ne contient aucune substance listée
Biens à double usage	CE 428/2009	Ne contient aucune substance listée
Précurseurs d'explosifs	UE 2019/1148	Ne contient aucune substance listée
Précurseurs de drogues	CE 273/2004	Ne contient aucune substance listée
Identifiant unique de formulation (UFI)	Règlement (UE) 2017/542 — Annexe VIII CLP, Art. 45	KDJT-6TTK-7S2R-EM9T

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 16 Autres informations

16.1. Texte intégral des mentions de danger :

CODE ABRÉGÉ	CLASSE DE DANGER COMPLÈTE	TEXTE INTÉGRAL
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables	H225 — Liquide et vapeurs très inflammables.
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables	H226 — Liquide et vapeurs inflammables.
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables	H302 — Nocif en cas d'ingestion.
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables	H315 — Provoque une irritation cutanée.
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables	H317 — Peut provoquer une allergie cutanée.
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables	H319 — Provoque une sévère irritation des yeux.
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables	H411 — Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.2. Informations complémentaires :

La classification respecte : ATP 22 (Règlement (UE) 2024/197).

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.